



**PRÉFET
DU TARN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

UID DREAL / SCPPAT-BEAF
AFWL

Albi, le - 6 JUIL. 2021

Commission de suivi de site – TRIFYL Labessière-Candeil Compte-rendu de la séance du 3 juin 2021 à 16h

Cette séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur Michel LABORIE, secrétaire général de la préfecture du Tarn.

Membres présents

Collège Administration

- Monsieur Michel LABORIE, préfecture
- Monsieur William LEFEBVRE, préfecture
- Monsieur Frédéric BERLY, UID Tarn-Aveyron
- Madame Agathe FLOTTES, UID Tarn-Aveyron

Collège des représentants des collectivités territoriales

- Madame Monique CORBIERE-FAUVEL, Conseil départemental
- Monsieur Blaise AZNAR, maire de Graulhet
- Madame Christelle AUGUSTIN, élue de Labessière-Candeil
- Monsieur Gilbert VERNHES, maire de Montdragon

Collège des représentants des riverains ou des associations de protection de l'environnement

- Monsieur Bernard BIRBES, président de l'association « AIDE »

Collège des représentants de l'exploitant

- Monsieur Max GUIPAUD
- Madame Evelyne ROUANET

Collège des représentants des salariés

- Monsieur Stéphane CALAC
- Monsieur Mathieu THOMAS

Assistaient également à la réunion Messieurs Daniel VIALEILLE, président du syndicat *Trifyl*, Bruno ROUSSEL, Etienne CAYREL et Stéphane BRIARD.

Monsieur le secrétaire général ouvre la séance en présentant l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la CSS du 8 juin 2017,
- Présentation du rapport annuel d'activité 2020,
- Présentation des actions de l'inspection,
- Évolutions réglementaires,
- Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu de la CSS du 8 juin 2017

Le secrétaire général soumet à l'approbation de la commission le compte-rendu de la précédente commission en date du 8 juin 2017. Aucune remarque n'est formulée. Le compte-rendu est approuvé. M. Berly précise qu'il conviendra désormais d'être vigilant pour réunir la commission annuellement.

2. Présentation du rapport annuel d'activité 2020

M. Cayrel présente le rapport d'activité 2020 (cf. présentation).

M. Laborie souligne la qualité du travail présenté et remercie vivement Trifyl pour avoir assuré le maintien du traitement des déchets pendant toute la crise sanitaire dans des conditions difficiles. Il note également la réduction des impacts que va permettre le projet de construction d'une nouvelle usine de traitement.

M. Vialelle insiste sur le fait qu'effectivement la prochaine unité de traitement et de valorisation des déchets (UTVD) va permettre d'atténuer considérablement les nuisances notamment de présence d'oiseaux, d'envol de déchets et poussières ainsi que d'odeurs. Il est ajouté que l'UTVD c'est une diminution par cinq des déchets mis en casiers, du biogaz injecté directement dans le réseau de distribution et la production de combustibles solides de récupérations pour une industrie riveraine.

M. Roussel précise que les travaux de l'UTVD commenceront à l'expiration du délai de recours soit *a priori* à partir du mois d'août.

Par ailleurs, il est indiqué qu'une station de prétraitement des lixiviats va prochainement être créée, un marché public en ce sens ayant été passé.

M. Birbes demande où seront situés les prochains casiers ?

Trifyl répond qu'actuellement il n'est pas prévu de construire de nouveaux casiers. Les casiers actuels permettent une exploitation administrative jusqu'en 2044 et l'estimation technique conduit à 2050. La durée dépendra des tonnages annuels.

M. Berly demande s'il y a des réserves foncières pour l'implantation de futurs casiers.

Trifyl indique procéder actuellement à des acquisitions foncières (100 ha environ). Ces terrains pourraient servir de zones d'extension mais ce n'est pas un projet à date pour le syndicat. Leur acquisition permet d'avoir une maîtrise foncière importante autour du site actuel. Toutes ces parcelles resteront à usage agricole aussi longtemps que possible.

3. Présentation des actions de l'inspection

Mme Flottes présente les actions de l'inspection (cf présentation).

Sur la question de l'extension de la zone de chalandise de Trifyl à l'ensemble des départements limitrophes, M. Vialelle fait savoir que même si elle est désormais permise par le plan régional, elle n'est pas envisagée par le syndicat.

M. Laborie, s'agissant du dossier d'autorisation environnementale pour l'UTVD, se félicite de l'excellent travail effectué, de la très bonne collaboration ayant prévalu et remercie tout particulièrement les services de l'État mobilisés.

M. Cayrel annonce, suite aux incidents relevés par l'inspection des installations classées (incendie d'un casier et ses conséquences), que les travaux nécessaires sont commandés et des réparations d'ores et déjà effectuées.

4 Évolutions réglementaires

Mme Flottes présente les évolutions réglementaires (cf présentation).

M. Roussel indique que les délais d'application de la mise en place du contrôle par vidéo sont très courts (1^{er} juillet 2021). Trifyl est en train d'étudier l'acquisition du matériel.

M. Berly répond que l'inspection fera preuve d'indulgence en phase d'adaptation aux nouvelles consignes. Il fait part également des résultats d'une action régionale récente sur le contrôle des

déchets admis en installation de stockage non dangereux qui ont mis en évidence des non conformités majeures (sur d'autres sites que celui de Trifyl).

Mme Flottes ajoute que le contrôle par vidéo ne dispense aucunement les exploitants de leurs obligations actuelles de contrôle des déchets en entrée d'installation ni de la responsabilité du producteur de déchets.

M Cayrel ajoute étudier la possibilité d'élargir le champ d'application de ce contrôle vidéo avec des caméras pour la surveillance des casiers (report de la caméra au poste de surveillance en dehors des périodes d'exploitation, caméra thermique)

5. Questions diverses

M. Birbes demande pourquoi est ce qu'il n'y a pas de collecte des pneumatiques en déchetterie ? Ce type de déchets se retrouve très régulièrement dans l'environnement. Le site d'ALLIAPUR semble pourtant indiquer que les collectivités peuvent contractualiser avec cet éco-organisme.

Plusieurs membres de la commission font état d'un problème économique et relatent des actions spécifiques menées par des collectivités

Mme Flottes précise que les déchets de pneumatiques font bien l'objet d'une filière à responsabilité élargie du producteur. C'est-à-dire qu'une partie du prix de vente des pneus est dédiée à la gestion des déchets. Cette contribution financière est versée à un éco-organisme ALIAPUR qui assure la gestion des déchets avec notamment la reprise chez les garagistes. En revanche il n'y a pas de dispositifs financiers pour les stocks historiques de pneumatiques tels que ceux détenus par les agriculteurs ou les particuliers par exemple.

Il est demandé si les pneumatiques vendus sur internet s'accordent de cette contribution.
Mme Flottes précise que les ventes sur internet sont aussi concernées par ce dispositif.

M. Laborie envisage une communication sur cette question.

M. Aznar évoque plus largement le sujet des dépôts sauvages qui se multiplient.

M. Berly rappelle qu'il s'agit d'un sujet dont la compétence relève du maire (alors que celui des décharges illégales relève de la compétence du préfet de département). Il indique des guides pour traiter cette problématique ainsi qu'un service mis en place par FNE pour accompagner les élus locaux (les sentinelles de l'environnement).

M. Laborie clôt la commission en remerciant vivement tous les participants.

Le secrétaire général de la préfecture,

Michel LABORIE